

POUR QUE LES RÉSIDUS ULTIMES LE SOIENT VÉRITABLEMENT



Réseau
Environnement



20 recommandations
pour répondre à la question:

Comment exploiter toute la valeur
possible de l'actuel
"résidu ultime" avant qu'il ne soit
éliminé?



Réseau
Environnement



Introduction

- Économie verte
- Économie circulaire
- Gouvernance



Constat principal

Le plus gros obstacle à l'atteinte d'un résidu véritablement ultime est, de l'avis unanime des membres du comité, l'absence de marché et de débouchés compétitifs pour les matières détournées de l'élimination.



Recommandations générales

4. A) Exiger que toute matière résiduelle acheminée comme déchet et non triée au préalable (ordures ménagères ou ICI, résidus de CRD) fasse l'objet d'un tri avant d'être éliminée, ou ;

B) Imposer une redevance à l'élimination supplémentaire pour toute matière acheminée comme déchet et non triée au préalable (ordures ménagères ou ICI, résidus de CRD)



Recommandations pour que les conditions économiques nécessaires soient en place

11. Augmenter la redevance à l'élimination pour financer le développement de débouchés et rendre ces sommes disponibles aux ICI et gestionnaires de sites de traitement des matières résiduelles qui agissent dans le sens de la réduction du recours à l'élimination



Recommandations pour que les conditions techniques nécessaires soient en place

16. Faire place à l'innovation en encadrant les résultats et les critères de qualité plutôt que les solutions utilisées



Recommandations concernant des matières particulières

18. A) Permettre et encadrer le réemploi des sols moyennement contaminés de type BC sur un autre site que le site générateur

B) Envisager la réutilisation de sols moyennement contaminés de type BC comme matériel de remplissage dans des carrières avec suivi environnemental

C) Favoriser la réutilisation des sols faiblement et moyennement contaminés comme agrégat de béton ou d'asphalte ou comme matière première pour la fabrication de briques

D) Exiger la traçabilité des sols



Recommandations concernant des matières particulières

19. Appliquer le principe de responsabilité élargie des producteurs aux matières problématiques telles que le gypse et le bardeau d'asphalte





Réseau Environnement

514 270-7110

www.reseau-environnement.com

info@reseau-environnement.com

